Discours de Thomas Klestil sur le rôle de l'Autriche en Europe (Londres, 8 février 1995)

Légende: Le 8 février 1995, Thomas Klestil, président de la République autrichienne, prononce devant l'Institut royal des Affaires internationales de Londres un discours dans lequel il décrit les attentes et les ambitions de l'Autriche dans l'Union européenne élargie.

Source: Address by the Federal President of Austria, Mr. Thomas Klestil. [ONLINE]. [Wien]: Österreichische Präsidentschaftskanzlei, [25.07.2003]. Disponible sur http://www.hofburg.at/de/praesidenten/klestil/reden1995.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays. Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_thomas_klestil_sur_le_role_de_l_autriche_en_europe_londres_8_fevrier_1995-fr-57dobe91-278b-4b52-b297-c590318a38fa.html



Date de dernière mise à jour: 05/07/2016



Discours du président de la République autrichienne, M. Thomas Klestil, sur «Le rôle de l'Autriche en Europe: point de vue d'un nouveau membre de l'Union européenne», prononcé le 8 février 1995 à l'Institut royal des relations internationales (RIIA), Chatham House, Londres

Sir Laurence,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec grand plaisir que j'ai accepté l'invitation de Chatham House à vous parler du rôle de l'Autriche en Europe. Lorsque la Grande-Bretagne et l'Autriche sont devenues partenaires au sein de l'Union européenne, le 1^{er} janvier 1995, ce n'était pas toutefois la première fois que nos deux pays se trouvaient dans le même groupe économique et politique. En 1960 déjà, nous figurions parmi les co-fondateurs de l'Association européenne de libre-échange (AELE), un club qui se définissait essentiellement comme une solution de rechange à la Communauté européenne. Treize ans plus tard la Grande-Bretagne quittait l'AELE pour rejoindre la Communauté européenne. Il fallut encore douze ans à l'Autriche pour franchir ce pas.

Bien entendu, les raisons de l'arrivée relativement tardive de nos pays dans la Communauté étaient assez différentes. L'hésitation de la Grande-Bretagne venait de son orientation planétaire et atlantique et de sa réticence à lier son sort à celui de ses partenaires continentaux. La non-participation de l'Autriche à la Communauté européenne tenait à son statut de pays neutre. Dans les années 50 déjà, les gouvernements autrichiens avaient salué l'intégration européenne qu'ils considéraient comme une démarche innovante allant dans le sens de la prospérité et de la consolidation de la paix en Europe. Mais, aussi longtemps que persista la division Est-Ouest, cette neutralité – prix que l'Autriche dut payer en 1955 pour retrouver sa pleine souveraineté – fut perçue comme un obstacle à sa pleine participation à ce processus.

L'Autriche, tout comme la Grande-Bretagne, a fait l'expérience de l'attraction gravitationnelle croissante de l'intégration européenne. Les initiatives autrichiennes visant à resserrer ses relations avec la Communauté ont débouché finalement sur l'accord de libre-échange de 1972 qui créait les conditions d'un plus important investissement dans la coopération économique ouest-européenne. De ce fait, l'économie autrichienne est aujourd'hui plus intégrée à l'Union européenne que certains de ses États membres même parmi les plus traditionnels.

Vers le milieu des années 80, avec l'intensification de la dynamique d'intégration européenne, nous avons compris que le libre-échange ne constituait plus une base suffisante pour notre participation au processus d'intégration. L'Autriche a demandé à adhérer à la Communauté européenne le 17 juillet 1989. Le moment où cette candidature était déposée – avant les bouleversements de l'automne 1989 – reflète tout l'intérêt que porte notre pays à l'intégration européenne.

Les événements ont confirmé ensuite la justesse de cette décision. Les années 1989 et 1990 ont vu la disparition de la division politique et militaire de notre continent. L'Union européenne s'est alors trouvée face à un nouveau défi historique. Elle est devenue un centre de gravité de la politique européenne et un élément fondamental de la stabilité pour toute l'Europe. L'adhésion à l'Union européenne revêtait donc une encore plus grande importance. Nous avons eu le sentiment que seule l'adhésion permettrait à l'Autriche d'exercer sa pleine influence sur l'avenir européen et de prendre sa place au cœur de l'Europe.

Je voudrais souligner ici que le désir de l'Autriche d'adhérer à l'Union a bénéficié du soutien actif et sans faille du gouvernement britannique. Le Premier ministre John Major a joué un rôle essentiel dans la décision prise par l'Union européenne au sommet d'Édimbourg, en décembre 1992, de lancer des négociations d'adhésion. Tout au long de celles-ci, nous avons pu compter sur la compréhension et les conseils de la Grande-Bretagne et sur sa détermination à faire avancer le processus d'adhésion. Le fait que tous les membres britanniques du Parlement européen ont voté en faveur de notre admission et que la Grande-Bretagne fut le premier pays à ratifier le traité d'adhésion met en lumière cette attitude extrêmement positive



et soucieuse de nous aider, pour laquelle je voudrais ici vous exprimer notre sincère gratitude. La Grande-Bretagne et l'Autriche disposent donc d'une excellente base pour une coopération étroite et fructueuse au sein de l'Union européenne.

Dans le pays, la population a largement soutenu la politique européenne de l'Autriche. Nous avons déployé des efforts considérables pour susciter un dialogue approfondi sur les bienfaits et les coûts de l'adhésion à l'Union européenne et pour constituer la plus large alliance possible de partisans pour ce projet. Cette politique s'est révélée payante: le 12 juin 1994, deux Autrichiens sur trois ont voté en faveur de l'adhésion, ce qui constitue une confirmation manifeste de la politique gouvernementale et, surtout, un véritable vote de confiance en faveur de l'idée européenne. À une époque où l'Union européenne était troublée par l'incertitude et doutait d'elle-même, le peuple autrichien affichait sa foi envers le concept d'intégration comme moyen de promouvoir la prospérité et la coopération, et comme base d'un ordre européen durable et pacifique.

J'ai la certitude que l'Autriche contribuera grandement au développement futur de l'intégration européenne. Sa force économique représente un atout considérable pour l'Union et renforcera le dynamisme du processus d'intégration. Grâce à sa stabilité sociale et économique, à sa main-d'œuvre hautement qualifiée et à la force de sa monnaie, l'Autriche se montrera un partenaire capable d'élargir et de renforcer l'assise des capacités concurrentielles de l'Union sur les marchés mondiaux.

Simultanément, l'adhésion de l'Autriche à l'Union européenne stimulera fortement le développement du pays. L'élimination des contrôles aux frontières séparant l'Autriche de ses partenaires de l'Union européenne permet aux entreprises autrichiennes d'accéder librement au marché intérieur. Ceci devrait accroître encore l'attractivité du pays auprès de l'industrie et des sociétés étrangères.

L'adhésion à l'Union européenne renforcera aussi la situation de l'Autriche comme point d'accès aux marchés d'Europe centrale et orientale. Nous connaissons d'ores et déjà une montée sensible des investissements étrangers. L'économie autrichienne a traversé sans difficulté majeure la récente récession. Nous sommes certains que l'adhésion à l'Union européenne fera de la reprise un phénomène puissant et durable et nous permettra de poursuivre sur la lancée des hauts niveaux de prospérité et de stabilité atteints par le passé.

Ces changements devraient aussi exercer une influence positive sur les relations économiques entre l'Autriche et la Grande-Bretagne. J'espère que ces nouvelles possibilités de coopération économique seront exploitées au maximum par les milieux d'affaires britanniques et autrichiens. Je me réjouis d'assister à une augmentation significative de nos investissements mutuels et à un accroissement notable des échanges commerciaux. Les sociétés autrichiennes auront certainement davantage recours à Londres comme centre financier. Nous observons aussi que les Britanniques manifestent un intérêt considérable envers la constitution de coentreprises avec des sociétés autrichiennes en Europe centrale et orientale.

De fait, les liens étroits de l'Autriche avec les pays d'Europe centrale et orientale nous permettront de contribuer grandement aux politiques de l'Union concernant cette région et facilitera la construction de l'unité européenne en élargissant progressivement le champ de l'intégration. Les possibilités qui s'offrent à l'Autriche en raison de sa situation au cœur de l'Europe centrale, seraient gravement entravées si nos frontières orientales devaient former à tout jamais les limites de l'Union, ce qui reviendrait à tracer de nouvelles lignes le long des anciennes démarcations de la guerre froide. Il n'existe pas de meilleur moyen de renforcer la stabilité et d'accroître la prospérité de notre région que l'intégration progressive de nos voisins dans l'Union. Je suis heureux que l'Autriche et la Grande-Bretagne aient des vues communes sur cette question, qui pourrait bien constituer le principal enjeu des années à venir. Si nous prenons au sérieux la perspective de l'élargissement, nous conviendrons de réformes institutionnelles permettant à l'Union de fonctionner correctement, même avec un nombre de membres largement supérieur.

L'Autriche partage aussi avec les Britanniques l'opinion que l'Union européenne doit regarder vers l'extérieur. L'adhésion à l'Union européenne ne nous fera pas oublier de développer nos relations avec d'autres parties du monde. Au contraire, nous la voyons comme un moyen d'intensifier et de promouvoir



notre coopération avec des partenaires qui lui sont extérieurs. L'Autriche se joindra à la Grande-Bretagne et à d'autres États membres pour travailler à une Europe qui ne soit pas fermée mais au contraire tournée vers l'extérieur et dotée de portes et passerelles d'accès, en communication permanente avec d'autres régions.

Tout comme vous, nous voyons l'intégration comme un moyen de parvenir à l'unité et non à l'uniformité. L'Europe ne doit en aucun cas devenir un super-État uniforme. La diversité et le pluralisme font la force de ce continent, sa richesse en termes de langues et de modes de vie, de traditions et de valeurs culturelles. L'identité européenne qui se développera doit venir compléter, et non remplacer, les diverses identités existantes. L'Autriche, comme la Grande-Bretagne, s'engage à faire en sorte que l'Union respecte pleinement le principe de subsidiarité et que la distance entre les décideurs et le peuple soit aussi faible que possible.

Nous pensons que l'Union réussira si nous rétrécissons le fossé séparant ses institutions de ses citoyens. Il nous appartient, ensemble, de convaincre le peuple que l'enjeu de l'intégration européenne ne consiste pas en quelques questions lointaines et irréelles mais en des sujets qui auront des conséquences directes sur leur vie personnelle. Les référendums sur le traité de Maastricht ont clairement montré le risque d'une approche imposée d'en haut dans l'intégration européenne. Les Européens, de toute évidence, ne sont plus disposés à accepter automatiquement tout ce que leurs gouvernements négocient. Nous devons tirer les leçons de cette expérience à l'approche des préparatifs de la conférence intergouvernementale de 1996. Ce n'est qu'à travers un débat approfondi, mené en temps opportun, que nous obtiendrons du public le soutien indispensable à l'évolution future de l'Union européenne.

La conférence intergouvernementale se tiendra à un moment où notre expérience du fonctionnement du traité de Maastricht sera encore limitée et où nombre de ses dispositions n'auront pas encore été pleinement mises en vigueur. Certaines des divisions qui ont assombri les négociations du traité de Maastricht restent encore sans solution et le climat politique actuel en Europe ne semble pas favorable à la réalisation de progrès importants en 1996. Il est donc préférable d'éviter de susciter des espoirs irréalistes qui produiraient seulement des réactions préjudiciables de la part de l'opinion publique.

Toute conférence internationale réussie compte certainement parmi ses ingrédients une bonne dose de pragmatisme anglo-saxon et un sens des réalités. Les États membres doivent toutefois éviter de pêcher par manque d'ambition. Nous pensons que dans les années à venir, l'Union devra relever d'importants défis qui lui imposeront de modifier ses politiques aussi bien que ses structures institutionnelles. L'Autriche figurera donc parmi les pays travaillant pour la réalisation de grands progrès en 1996.

Si nous prenons au sérieux la perspective de l'élargissement, il nous faut convenir de réformes institutionnelles permettant à l'Union de fonctionner tout aussi efficacement avec un plus grand nombre de membres. L'Autriche s'intéresse également à la mise en œuvre de l'Union économique et monétaire. Nous ne pensons pas que les dispositions correspondantes du traité de Maastricht nécessitent de nouvelles négociations lors de la conférence intergouvernementale. Puisque le succès de l'Union monétaire dépendra de la fermeté de l'engagement en faveur de la stabilité monétaire, nous sommes opposés à tout affaiblissement des critères de convergence. Pourtant, il existe un lien politique évident entre les résultats globaux de la conférence intergouvernementale et les perspectives relatives à la troisième étape de l'union économique et monétaire.

Il est évident que l'approfondissement et l'élargissement futurs de l'Union européenne seront les enjeux majeurs des années à venir. Différentes formes de participation à l'intégration devront être envisagées pour le mariage de ces deux éléments. La «géométrie variable» fait partie du processus de l'intégration depuis les tout débuts. Ce type de démarche sera vraisemblablement encore plus nécessaire dans le futur. Les pays qui souhaitent aller de l'avant et en sont capables devront y être autorisés.

Il faut prendre garde, néanmoins, à ne pas nuire à la cohésion et à la viabilité d'ensemble de l'Union. L'instauration d'une coopération renforcée, touchant quelques membres seulement, devra donc recevoir l'aval de tous les États membres et l'unité du cadre institutionnel devra être préservée. Les différents cercles ou niveaux d'intégration devront présenter un caractère temporaire et demeurer ouverts à tous les États



membres. Les tentatives visant à instaurer des catégories ou «classes» différentes d'adhésion ne bénéficieront pas de notre soutien parce que cela heurterait l'essence même du processus d'intégration.

Peut-être les Autrichiens sont-ils plus conscients que d'autres Européens de l'Ouest du fait que l'Europe traverse actuellement une période de moindre stabilité. La tragédie de l'ex-Yougoslavie, dans notre voisinage immédiat nous a rendus extrêmement sensibles au renouveau de la menace du nationalisme agressif en Europe et à l'insuffisance des instruments internationaux actuels pour faire face à de telles crises. Les dangers menaçant la nouvelle Europe dépassent largement la sphère militaire. Pour n'en citer que quelques-uns, songeons notamment aux destructions environnementales de grande ampleur, aux flux migratoires non contrôlés, à la criminalité organisée et au terrorisme international.

La situation géographique de l'Autriche l'expose davantage à ces risques que d'autres pays d'Europe occidentale. Les changements radicaux survenus dans le contexte sécuritaire imposent un réajustement complet de notre politique dans ce domaine. Cette adaptation doit se fonder sur le principe que nos politiques traditionnelles ne suffisent plus face aux nouveaux défis. La plupart des problèmes de sécurité qu'affronte l'Europe aujourd'hui ne sauraient être résolus par un État agissant isolément; seuls un effort collectif et des institutions communes le permettront.

L'adhésion de l'Autriche à l'Union européenne constitue en elle-même un pas important vers l'amélioration de la sécurité. Nous voyons l'Union – en dépit de ses divisions et limites – comme une collectivité bâtie sur le droit et la solidarité, dont les membres mettent en commun des parties de leur souveraineté et de leurs ressources pour résoudre des problèmes communs par une action commune. La cohésion et la solidarité de l'Union émanent de l'interdépendance et, en partie, de la fusion des économies des États membres. Elle offre donc à chacun de ses partenaires une garantie de sécurité qui pourrait bien être plus fiable que d'autres engagements, même plus formels.

S'agissant plus particulièrement des menaces non militaires contre la sécurité de l'Europe d'aujourd'hui, depuis les réacteurs nucléaires déficients jusqu'au trafic de drogue, seule l'Union dispose de la force, du savoir-faire et des ressources qui permettront de s'attaquer à ces problèmes avec quelque chance de succès. Elle seule peut élaborer et appliquer un concept de sécurité global, prenant aussi en considération les dimensions politiques, économiques, sociales et environnementales que revêt la sécurité. L'une des priorités de la politique européenne de l'Autriche sera donc de contribuer au renforcement de l'action de l'Union dans tous ces domaines.

Le problème croissant de la criminalité internationale exige une meilleure coopération dans les secteurs de la Justice et des Affaires intérieures. Cette démarche apporterait des avantages tangibles aux citoyens et augmenterait leur soutien en faveur de l'intégration européenne. Nous estimons donc indispensable évidemment de revoir les dispositions correspondantes du traité de Maastricht lors de la conférence intergouvernementale de 1996, afin de les renforcer.

La prévention et la gestion des crises internationales par l'Union n'en sont qu'à leurs débuts. Les dispositions relatives à la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) étaient censées renforcer l'aptitude de l'Union à agir au plan international. Mais l'expérience a montré que la construction d'une politique efficace dans ce domaine est, de toute évidence, un processus de plus longue haleine. Elle demandera des mécanismes plus sophistiqués et surtout une volonté politique plus forte de la part des États membres. Seule la détermination de tous les partenaires à aborder ensemble et avec loyauté les questions de politique étrangère touchant à l'intérêt général permettra à l'Union de poursuivre une politique efficace et cohérente.

Je ne me leurre pas quant aux difficultés de réaliser des progrès sensibles dans ce domaine en 1996. Pourtant, les nuages sombres qui menacent la sécurité de l'Europe montrent que nous ne pouvons attendre très longtemps. L'Autriche a tout intérêt à ce que la politique étrangère et de sécurité de l'Union fonctionne bien. Nous sommes donc déterminés à respecter, sans réserve, aux engagements correspondants du traité de Maastricht. Le Parlement autrichien a récemment voté un amendement constitutionnel qui pose les bases légales d'une participation active et complète de l'Autriche à la politique étrangère et de sécurité commune.



Et nous sommes impatients de prendre part de façon active et constructive aux discussions concernant son élaboration future.

L'Autriche s'intéresse également beaucoup à la contribution de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) à la sécurité européenne. L'adhésion à l'Union européenne, le 1^{er} janvier 1995, a valu à l'Autriche le statut d'observateur à l'UEO. Elle peut ainsi assister à divers forums de cette instance et donner son avis sur les sujets abordés. L'Autriche a l'intention d'utiliser pleinement et activement son statut d'observateur et de tisser des liens de coopération solides avec l'UEO, à la mesure de l'importance de son rôle dans l'intégration européenne.

J'ai la conviction – et ceci est un autre point de convergence entre les vues des Britanniques et des Autrichiens – que la construction d'une identité européenne en matière de sécurité et de défense doit avancer en complémentarité avec l'Alliance atlantique. L'implication concrète des États-Unis et du Canada dans la sécurité européenne est essentielle, tout particulièrement dans cette période de moindre stabilité et de risques de crise accrus. Nous sommes bien conscients que pendant la Guerre froide, la sécurité de l'Autriche a tenu pour une large part à la force et à la détermination de l'alliance occidentale. Même si, depuis cette époque, le contexte de la sécurité a radicalement changé, l'OTAN continue de jouer un rôle indispensable dans le renforcement de la sécurité en Europe.

Depuis 1989, l'OTAN a beaucoup travaillé pour adapter sa doctrine, ses structures et ses politiques à la situation nouvelle. Le Conseil de coopération nord-atlantique et l'initiative du Partenariat pour la paix ont mis en place un cadre de travail précieux pour les coopérations multilatérales en matière de sécurité. Ces deux entités aident à surmonter les divisions du passé tout en garantissant, de par leur caractère fédérateur, que de nouvelles divisions ne seront pas créées.

Le gouvernement autrichien a récemment décidé que l'Autriche participera aussi au Partenariat pour la paix. Notre participation s'attachera en particulier au secteur du maintien de la paix, dans lequel l'Autriche a acquis une riche expérience au sein des Nations unies. Nous sommes certains aussi de pouvoir contribuer notablement à l'effort européen dans ce domaine. L'implication de l'Autriche dans le programme du Partenariat pour la paix constituera une nouvelle étape de sa participation aux structures de coopération pour la sécurité en Europe et une chance majeure pour notre pays de développer ses relations avec l'Alliance atlantique.

L'Autriche attache aussi une grande importance au renforcement de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Couvrant le monde entier, de Vancouver à Vladivostok, l'OSCE constitue un lieu d'échange irremplaçable permettant de poursuivre un dialogue général, où les intérêts de tous les participants peuvent être pris en considération dans une perspective véritablement globale. De plus, l'OSCE a mis en place des capacités prometteuses en matière de diplomatie préventive, de gestion de crise et de maintien de la paix. Elle continue de jouer un rôle significatif dans le contrôle des armements. Les progrès réalisés ces dernières années dans l'ajustement de l'OSCE à ses nouvelles fonctions ont été notables, mais il reste encore beaucoup à faire.

Cette brève esquisse des diverses structures européennes en matière de sécurité montre que nous sommes confrontés à un processus de transformation profond et permanent. L'incertitude demeure grande concernant la forme des structures de sécurité européennes dans cinq ou dix ans, leurs rapports et les possibilités précises offertes à chaque État. Cette situation impose aux pays comme l'Autriche de revoir sans cesse leur politique de sécurité afin de préserver leurs intérêts en matière de sécurité nationale et de contribuer aussi efficacement que possible à la stabilité globale en Europe.

La démarche de l'Autriche est cependant claire dans ses principes:

- la sécurité européenne ne peut être assurée dans l'isolement mais uniquement au travers d'efforts communs et d'une responsabilité partagée;
- aucun État ne pouvant garantir seul sa propre sécurité, tous doivent contribuer à la sécurité commune, et



- puisqu'il ne peut exister de sécurité sans solidarité, les structures européennes de sécurité doivent être aménagées conjointement.

Vous le voyez avec ce récapitulatif des vues autrichiennes sur divers aspects de la politique européenne, les terrains d'entente ne manquent pas entre la Grande-Bretagne et l'Autriche. Comme tous les partenaires de l'Union européenne, il nous arrivera certainement d'être en désaccord sur certaines questions, mais il existe véritablement à mon avis une base solide sur laquelle construire une coopération étroite et fructueuse dans de nombreux autres domaines. En outre – et cela pourrait être plus important encore – j'ai la certitude que nos contacts croissants, à tous les niveaux, rapprocheront bien davantage nos pays et leurs citoyens.

Mieux nous nous comprendrons, plus notre solidarité augmentera. Celle-ci constituera le plus solide des fondements pour la construction d'une Europe caractérisée par la paix et la prospérité, dont le développement se fera en harmonie avec les intérêts et aspirations de ses peuples. C'est dans cet état d'esprit également que je me réjouis du partenariat de nos deux pays dans l'Union européenne et de l'approfondissement de nos relations, traditionnellement excellentes. Je suis convaincu qu'une amitié qui avait persisté durant les jours les plus sombres, alors que le nom de l'Autriche avait disparu de la carte de l'Europe, perdurera tandis que le Royaume-Uni et l'Autriche sont sur le point de relever, ensemble, les défis de notre avenir commun.

